



Paris le 16 mars 2016
N°14

La présidente

A l'attention de Monsieur Matthias Fekl
Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de
la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger,
auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international

Objet : Enquête emploi et formation professionnelle

Monsieur le Ministre,

La loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, et le décret n°2014-144 du 18 février 2014, fixent les compétences des différents conseils consulaires. Parmi celles-ci, les 130 conseils consulaires ont pour mission d'examiner les questions d'emploi et de formation professionnelle, en présence des membres de droit que sont les conseillers consulaires et les représentants de chacune des associations nationales représentatives des Français établis hors de France reconnues d'utilité publique présentes dans la circonscription. [Article 3 et Article 7 du décret du 20 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres].

Force est de constater que beaucoup de consulats n'accomplissent malheureusement pas cette mission de service public. Ces derniers partent du principe erroné que la suppression des « cellules-emplois » des consulats et la fin du dispositif de subventionnement des organismes d'aide à l'emploi rendent inutile la tenue de ces conseils consulaires.

La loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France prévoyant que les conseillers consulaires puissent « *être consultés sur toute question relative (...) à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'apprentissage (...)* » et le décret stipulant que le conseil consulaire « *émet toute proposition rendant à améliorer la situation professionnelle des Français établis dans la circonscription consulaire (...)* » établit de facto la tenue de ces conseils dans les 130 circonscriptions.

C'est dans ce contexte que l'association Français du monde-adfe a sollicité au travers d'un questionnaire les 443 conseillers consulaires et les présidents des sections locales dans toutes les circonscriptions consulaires. Il ressort des résultats (Cf. l'annexe en PJ), que **68% des postes consulaires n'ont tenu aucune réunion sur l'emploi et la formation professionnelle depuis la mise en place de la réforme en juin 2014.**

Français du monde-adfe

62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris - Tél : (33) 1 43 06 84 45

www.francais-du-monde.org - contact@adfe.org

Par ailleurs, le dispositif de formation professionnelle n'a pas été supprimé mais simplement réformé. Dans ce nouveau cadre, les consulats doivent continuer à jouer leur rôle d'information et de sélection des candidats. La même enquête démontre que dans **83% des cas, le consulat n'a donné aucune information à la population française locale sur le nouveau dispositif mis en place pour la formation professionnelle.**

L'association Français du monde-adfe s'inquiète de la relative passivité des postes consulaires, sur un sujet d'importance pour nos compatriotes établis à l'étranger.

Nous souhaitons par la présente attirer votre attention sur ce sujet. Nous nous tenons à votre disposition pour définir les actions à mener pour corriger cette situation. Nous vous soumettons un certain nombre de propositions, en annexe, que nous serions heureux d'examiner avec vous, dans les meilleurs délais.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de recevoir l'assurance de ma considération la meilleure.



Claudine Lepage